Point sur les travaux en administration centrale (7 juillet 2021)

[En illustration, l'ossature bois du futur 5e étage du bâtiment E, site de Varenne (photo SDLP).]

Le groupe de travail « Relocalisation et travaux en administration centrale » s'est réuni en visioconférence le 7 juillet 2021, sous la présidence de Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine (SDLP).

La CFDT était représentée par Stéphanie Clarenc, Eric Garberoglio, Pierre Jouvanceau et Isabelle Vandermeersch.

Il s'agit, comme à l'accoutumée, de faire le point, site par site, sur les travaux en cours et leurs incidences sur la communauté de travail.

Site de Varenne

Les travaux du bâtiment E sont en cours depuis déjà plusieurs mois. Il s'agit de travaux très lourds, qui entraînent de nombreux désagréments pour les usagers, notamment en matière de nuisances sonores. Comme elle s'y était engagée, la SDLP communique aux agents, toutes les semaines, un planning des

travaux comportant une échelle des nuisances prévisibles. Le ressenti des agents étant variable, cette échelle a été affinée et tient désormais compte de la localisation des agents par rapport à la source de nuisance.
L'idéal serait de commencer les travaux bruyants très tôt (avant l'arrivée des agents), mais ce souhait se heurte au désir – inverse – des riverains… l'équilibre est difficile à trouver.

Les escaliers et cages d'ascenseur nord et sud ont été démolis ; leur reconstruction est en cours. Cette opération a notamment pour but d'aplanir les différences de niveau, gênantes, qui existaient entre paliers. Les escaliers seront en béton jusqu'au premier étage, puis en verre dépoli pour les étages suivants, essentiellement pour des raisons d'ordre esthétique.

La surélévation du bâtiment E est désormais bien avancée. L'isolation de la toiture a été curée, la structure bois montée, l'étanchéité réalisée. Les façades seront posées à l'automne.

Site de Ponant

Les demandes de protection des passages de câbles, qui peuvent présenter un danger pour la circulation des agents, seront étudiées par la SDLP, qui fera également le nécessaire pour améliorer la signalétique des bureaux.

Des demandes d'ajustement des bureaux sont à l'étude ; l'arbitrage sera rendu de façon à apporter de la cohérence entre le *zoning* et la réorganisation.

Site de Vaugirard

Actuellement, une partie des agents de ce site (le service de la modernisation) a été répartie sur le site du Ponant, en raison de travaux effectués par la Mutualité française sur ses bâtiments de Vaugirard.

> *Les agents restants se plaignent de l'absence de planning des travaux, qui leur permettrait de mieux s'organiser, par exemple en privilégiant le télétravail les jours où des activités bruyantes sont programmées.*

Marc Rauhoff rappelle que, malheureusement, ses nombreuses demandes en ce sens sont restées sans réponse de la part du propriétaire.

Le schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI), présenté par la SDLP notamment au CHSCT d'administration centrale du 24 juin, prévoit l'abandon total du site de Vaugirard par le MAA à l'horizon 2026, pour répondre au premier objectif du SPSI (fin des baux privés), avec transfert avenue du Maine dans les locaux qui abritaient AgroParisTech. D'ici là, dès 2022, deux bâtiments de Vaugirard (C et D) ne seront plus loués par le ministère.

La CFDT réitère sa demande de précisions sur les étapes de cette relocalisation et les moyens qui seront mis en œuvre, notamment d'ici la fermeture des bâtiments C et D.

Marc Rauhoff indique que le sujet est complexe ; plusieurs scénarios sont étudiés actuellement, en attente d'un arbitrage qui prendrait en compte l'avis de services présents à Vaugirard. Pour l'instant, il n'est donc pas en capacité de délivrer un planning, même sommaire, et renvoie à une date ultérieure, « *peut-être début octobre* ».

La CFDT demande comment seront gérées les archives du bureau des pensions lorsque ce service quittera la rue de Vaugirard. En effet, il s'agit d'archives conséquentes, représentant plus de 2000 mètres linéaires, qui doivent être facilement accessibles aux agents, du moins pour les archives des agents en activité.

La délégation du soutien aux services (DSS, ex-MAG) mène une réflexion sur ces archives. La déléguée, Isabelle Cenzato, indique que, parmi les archives du bureau des pensions, seuls les dossiers de moins d'un an ont vocation à être consultables et doivent donc être stockés à proximité immédiate des agents. Le reste devrait être versé à la mission des Archives (MIPA), mais celle-ci est actuellement dans l'incapacité de les stocker. Quant à la dématérialisation, qui va se faire

progressivement et sur laquelle une réflexion est également en cours, elle ne devrait concerner que les dossiers des agents en activité et ne sera donc d'aucun secours dans la gestion immédiate de ces archives.

> *Pour la CFDT, si le bureau des pensions est relocalisé sur le site de Varenne, il sera impossible d'y stocker ses archives, car le site est en zone inondable.*

Marc Rauhoff estime que le risque d'inondation est négligeable à Varenne (à peine 10 cm dans le parking du 1er sous-sol lors de la grande crue de 1910), mais il considère qu'effectivement les archives vivantes doivent être à toute proximité du bureau des Pensions pour limiter les déplacements des agents, quel que soit le site qui sera retenu (si le choix se porte sur Varenne, les archives seront entreposées au rez-de-chaussée).

Site de Toulouse-Auzeville

Outre les travaux déjà avancés *(voir notre compte rendu de mars)*, le calendrier immédiat concerne l'étanchéité (8 à 10 mois de travaux à compter d'octobre) et le quai de chargement (3 semaines à compter de fin août). Ce dernier chantier a pris du retard du fait du maître d'œuvre et de la difficulté d'approvisionnement en acier.

Quand au chantier Cephya (système de contrôle d'accès), il a connu un peu de retard mais est opérationnel depuis fin mai.

En interaction avec celui des sites parisiens, il fonctionne parfaitement.

Site de Barbet-de-Jouy

Un changement de disjoncteur a permis de régler le problème des coupures électriques qui affectaient l'Auri.

Par ailleurs, Marc Rauhoff a donné quelques signes d'une reprise des réflexions, au point mort depuis pas mal de temps, concernant l'entrée du site (notre article). Une esquisse d'une solution, hybride aux deux scénarios imaginés jusque-là, serait présentée à la prochaine réunion du présent groupe de travail, en septembre…

> *Une question est posée sur l'éventualité de la remise en service du passage souterrain entre Varenne et Barbet-de-Jouy. Il s'agirait de bénéficier de cette infrastructure existante pour réduire le risque de la traversée de la rue de Varenne, très accidentogène.*

Pour Marc Rauhoff, cette solution n'est pas envisageable. Il y a dans ces caves de nombreuses installations sensibles, des circulations de câbles, des problèmes d'humidité et des hauteurs sous plafond qui accroissent les risques pour des piétons. Il est parfaitement conscient des dangers que la traversée de la rue de Varenne fait encourir aux agents. Il a d'ailleurs fait renforcer la signalétique du passage piéton et

un miroir permet désormais aux piétons d'avoir une meilleure visibilité des voitures. Il reconnaît cependant que peu de solutions sont à attendre, la proximité de Matignon ne plaidant pas pour la pose de ralentisseurs et autres moyens de réduction de la vitesse.

Site de Maine

Les chaudières gaz, qui seront remplacées fin août, permettront normalement d'envisager sereinement l'arrivée de la saison hivernale.

> *Les organisations syndicales reposent la question du devenir du site, suite à l'abandon de Vaugirard en 2026.*

Marc Rauhoff indique qu'il est prévu de conserver le bâtiment d'AgroParisTech *[NDLR : il était naguère envisagé de le vendre à la ville de Paris]* ; son réaménagement permettrait de porter la capacité du site à 360 postes de travail, de quoi absorber la perte de Vaugirard, d'autant que l'extension du bâtiment E de Varenne et la densification de Barbet-de-Jouy dégageront également de la place.

Quant au bâtiment C (de type Pailleron à ossature métallique), il devrait être démoli et remplacé par un nouveau bâtiment.

Huisseries, tous sites

À **Varenne**, une demande de permis de construire a été déposée

pour les huisseries du bâtiment C.

À **Barbet-de-Jouy**, un gros chantier de remplacement d'huisseries (470) va débuter en mars 2022. Il durera 18 mois.

> *La CFDT demande si le problème de l'amplitude limitée d'ouverture des huisseries, évoqué à maintes reprises lors des précédents chantiers, a bien été pris en compte.*
> *Elle évoque également le problème des impostes présentes sur certaines fenêtres. Cette partie vitrée fixe de l'huisserie qui descend jusqu'au sol génère un inconfort en période estivale (rayonnement intense sur les jambes) que les agents tentent vainement de combattre avec les moyens du bord.*

Marc Rauhoff rassure la CFDT : ces deux points ont bien été pris en compte.

Retour sur la densification des bureaux

> *En fin de réunion, la CFDT revient sur le sujet très sensible de la densification des bureaux. Il ne faudrait pas que celle-ci conduise des agents à opter pour le télétravail à leur corps défendant, en raison de conditions de promiscuité intenables.*

Marc Rauhoff estime que la densification des bureaux, telle qu'elle a été conduite dans le bâtiment D de Varenne, est une réussite. Les quelques bureaux à 4 personnes, qui avaient à

l'origine suscité de vives critiques, semblent désormais « bien acceptés », car il est rare d'y voir plus de 2 ou 3 agents en même temps.
Il a évoqué la possibilité de créer des espaces de travail de 4 à 6 personnes.
Mais il est cependant d'accord avec la nécessité de dégager des espaces plus intimes, des « *bulles d'isolement* » permettant aux agents de téléphoner au calme, de « *trouver un juste milieu entre le collectif et l'individuel* ».

> *Pour la CFDT, le maximum envisageable serait de 4 personnes par espace de travail ; il faudrait de plus n'y installer que des agents bénéficiant du télétravail, et réserver les bureaux plus petits (1 à 2 agents) à ceux qui ne font que du présentiel.*

> La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 24 septembre 2021.